

FESTIVAL ARSÈNE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES BILLETS

Organisateur : Association 18, association à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse, siège à Romanel-sur-Lausanne (Vaud, Suisse).

Manifestation : FESTIVAL ARSÈNE — 28 et 29 août 2026 — Salle des Spectacles d'Épalinges.

Contact : dfakhfour@icloud.com

Article 1 — Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent toute commande de billets pour le FESTIVAL ARSÈNE, organisé par l'Association 18. Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par l'acheteur.

Article 2 — Définitions

« **Organisateur** » : l'Association 18.

« **Billet** » : titre d'accès, nominatif ou non, donnant droit à l'entrée au FESTIVAL ARSÈNE pour la date et les conditions qui y sont mentionnées.

« **Acheteur** » ou « **Détenteur** » : toute personne ayant acquis un billet, que ce soit pour son usage personnel ou pour un tiers.

Article 3 — Achat des billets

Les billets sont vendus exclusivement via les canaux de vente officiels communiqués par l'Organisateur. Toute acquisition par un autre canal n'engage pas la responsabilité de l'Organisateur, qui se réserve le droit de refuser l'accès à tout billet dont l'origine est suspecte.

Les prix sont indiqués en francs suisses (CHF), toutes taxes comprises.

Article 4 — Paiement

Le paiement s'effectue selon les moyens proposés au moment de l'achat. La commande n'est définitive qu'après confirmation du paiement complet.

Article 5 — Délivrance du billet

Le billet est délivré sous forme électronique (billet à imprimer ou à présenter sur smartphone) ou remis en main propre selon le mode choisi lors de l'achat. Il appartient à l'acheteur de vérifier l'exactitude des informations figurant sur son billet dès réception.

Article 6 — Absence de droit de rétractation

Le droit suisse ne prévoit pas de droit de rétractation général pour ce type d'achat. L'achat d'un billet est ferme et définitif dès sa confirmation, sous réserve des dispositions de l'article 7 ci-dessous.

Article 7 — Annulation du festival

En cas d'annulation pure et simple du FESTIVAL ARSÈNE par l'Organisateur, les billets seront remboursés à hauteur du prix payé pour le billet. Le remboursement ne pourra en aucun cas excéder le prix du billet, sauf disposition légale impérative contraire. Les modalités et le délai de remboursement seront communiqués par l'Organisateur via ses canaux officiels.

En cas de report de la manifestation à une date ultérieure, les billets restent valables pour la nouvelle date et ne donnent droit à aucun remboursement. Si l'acheteur ne peut se rendre au festival à la date reportée, aucun remboursement ne sera dû par l'Organisateur.

Article 8 — Non-remboursement par l'acheteur

Les billets ne sont ni remboursables ni échangeables, quel qu'en soit le motif (empêchement personnel, maladie, conditions météorologiques, etc.), sauf dans le cas d'une annulation du festival prévue à l'article 7.

Article 9 — Interdiction de revente

La revente de billets, à titre onéreux ou gratuit, est strictement interdite, sous quelque forme que ce soit (plateforme en ligne, réseaux sociaux, de la main à la main, etc.), sauf accord explicite et écrit de l'Organisateur. Tout billet identifié comme ayant été revendu en violation de cette clause pourra être annulé sans remboursement, et son détenteur pourra se voir refuser l'accès au site.

Article 10 — Accès au site et règlement intérieur

L'accès au site du festival est soumis au règlement intérieur affiché sur place et/ou communiqué avant l'événement. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à des contrôles et fouilles à l'entrée, et de refuser l'accès à toute personne en état d'ébriété manifeste ou

présentant un comportement dangereux.

Sont strictement interdits sur le site :

- Tout objet, produit ou substance dont la possession ou l'usage est illégal ;
- Les bouteilles et contenants en verre ;
- Toute consommation personnelle (nourriture ou boisson), à l'exception de l'eau.

Accès des mineurs : aucun âge minimum n'est requis pour l'accès au festival. Toutefois, **les mineurs de moins de 13 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte** pour accéder au site et y circuler.

Toute personne présente sur le site peut être photographiée ou filmée dans le cadre de la captation de l'événement ; ces images pourront être utilisées par l'Organisateur à des fins de communication, sauf opposition signalée à l'avance auprès de l'Organisateur.

Article 11 — Responsabilité

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de cas de force majeure (intempéries, catastrophe naturelle, décision des autorités, pandémie, etc.) ni des objets perdus, volés ou endommagés sur le site. Chaque participant est responsable de ses effets personnels.

Article 12 — Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées lors de l'achat sont traitées conformément à la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et utilisées uniquement dans le cadre de la gestion de la vente de billets et, si l'acheteur y a consenti, à des fins de communication relative au festival. L'acheteur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, à exercer auprès de l'Organisateur à l'adresse indiquée en en-tête.

Article 13 — Réclamations et droit applicable

Toute réclamation relative à une commande doit être adressée à l'Organisateur à l'adresse **dfakhfour@icloud.com**. Les présentes CGV sont soumises au droit suisse. **Le for juridique exclusif est celui du canton de Vaud**, sous réserve de dispositions légales impératives contraires.

Article 14 — Acceptation

La validation de la commande de billet implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.